

AUTORISATION ACTIVITES EXTERIEURES REGULIERES POUR LES ELEVES INTERNES

Votre enfant pratique une activité sportive ou culturelle le soir, à l'extérieur de l'établissement et de l'internat.

Nous pouvons lui réserver un repas froid, à raison de deux fois maximum par semaine. Il devra être de retour **avant 21h30** à l'internat.

J'autorise mon enfant du lycée à pratiquer une activité sportive :
les..... (indiquer les jours) et sera de retour à l'internat à (indiquer l'horaire) durant l'année scolaire 2021-2022.

- Il prendra un repas froid ⁽¹⁾, si votre enfant arrive avant la fin du service du self, il sera contraint de manger son repas froid
- Il ne prendra pas de repas froid ⁽¹⁾

Nom et signature du responsable légal :

⁽¹⁾Rayer la mention inutile

AUTORISATION ACTIVITES EXTERIEURES REGULIERES POUR LES ELEVES INTERNES

Votre enfant pratique une activité sportive ou culturelle le soir, à l'extérieur de l'établissement et de l'internat.

Nous pouvons lui réserver un repas froid, à raison de deux fois maximum par semaine. Il devra être de retour **avant 21h30** à l'internat.

J'autorise mon enfant du lycée à pratiquer une activité sportive :
les..... (indiquer les jours) et sera de retour à l'internat à (indiquer l'horaire) durant l'année scolaire 2021-2022.

- Il prendra un repas froid ⁽¹⁾, si votre enfant arrive avant la fin du service du self, il sera contraint de manger son repas froid
- Il ne prendra pas de repas froid ⁽¹⁾

Nom et signature du responsable légal :

⁽¹⁾Rayer la mention inutile